

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

Le gouvernement s'engagera-t-il à affecter ces revenus à de telles fins? Ou bien s'apprête-t-il à annoncer qu'il s'engage à les appliquer à d'autres fins? Ni l'un ni l'autre. Le gouvernement ne fait qu'accaparer les revenus, ce qui aura un effet destructeur sur l'économie du pays et entraînera en dernier ressort une baisse des revenus du gouvernement. Le gouvernement manque tellement de perspicacité qu'il va s'emparer des recettes sans nous dire ce qu'il compte en faire. Il a parlé vaguement de venir en aide au secteur du bois d'oeuvre, sans prendre toutefois d'engagements précis, comme il aurait pu le faire au moyen de ce projet de loi ou dans sa déclaration. Il n'a pas dit précisément ce qu'il ferait pour secourir ce secteur et tous les autres, comme l'agriculture, les transports, l'habitation, les services de garde d'enfants, tous victimes de la négligence gouvernementale.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, il est fort regrettable de voir que les Canadiens sont de plus en plus convaincus que le gouvernement s'est laissé intimider, malmené, rudoyer par l'administration américaine à propos du bois d'oeuvre. En toute équité, je me demande s'il faut s'en prendre uniquement à la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney). Certains faits semblent avoir échappé au gouvernement qui ne les a pas relevés, il y a quelques années déjà, lors de ses contacts avec les représentants du gouvernement américain, à Washington ou ailleurs.

Que les députés se rappellent 1981, l'année où le président Reagan a pris le pouvoir. S'ils me suivent, ils verront où se trouve la racine du mal qui se manifeste aujourd'hui. Décidée à l'époque à juguler l'inflation, l'administration Reagan a adopté une politique de resserrement monétaire. Autrement dit, elle a tenté de réévaluer la devise américaine. Elle a donc exporté l'inflation partout où elle l'a pu. Ainsi, le dollar américain n'a cessé de grimper, sans commune mesure avec les autres devises.

Cela étant, nous avons constaté peu à peu, à partir de 1982-1983, que le formidable excédent commercial des États-Unis se transformait en un grave déficit. Comme il augmentait, en 1984, puis qu'il s'amplifiait, en 1985 et, de nouveau, en 1986, les Américains se sont mis à malmené leurs partenaires commerciaux, leur enjoignant d'ériger certains obstacles et d'établir certaines règles comme cela ne s'était jamais vu jusque-là. Le Canada a été le premier visé. C'est maintenant au tour du Japon, et celui des pays du Marché commun européen ne tardera pas.

L'opposition ne comprend pas du tout que le gouvernement n'ait pas tenu tête à Washington et qu'il ne se soit pas opposé à l'administration américaine qui nous oblige à résoudre à sa manière les problèmes qu'elle a elle-même provoqués à l'étranger. Les États-Unis n'auraient pas éprouvé de déséquilibre commercial, ils n'auraient pas subi de déficit après avoir connu des excédents, s'ils n'avaient pas poursuivi cette politique monétaire impitoyable qui a fait grimper la valeur de leur

devise au point que le prix des produits américains est inabordable sur les marchés internationaux. Les Américains se sont exclus eux-mêmes, à cause de produits trop chers et moins compétitifs. Nous ne devrions pas hésiter à rappeler aux Américains que c'est la principale raison de ce déséquilibre au lieu de les laisser nous intimider, nous bousculer et nous acculer au mur comme ce fut le cas dans l'affaire du bois d'oeuvre.

• (1240)

Vous êtes probablement au courant des autres options politiques dont nous aurions pu nous prévaloir, Madame la Présidente, puisqu'il en a été question à la Chambre. Au lieu d'un accord bilatéral, il aurait mieux valu s'adresser aux tribunaux américains. Nous ne l'avons pas fait.

Nous aurions pu aussi saisir le GATT de cette situation tout à fait anormale. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait? Parce que le gouvernement conservateur a malheureusement oublié que les tarifs négociés au *Tokyo Round* assuraient le libre accès de notre bois d'oeuvre aux États-Unis en retour du libre accès de leur matériel commercial et informatique à notre propre marché. Nous avons donc déjà payé notre dû aux Américains puisque nous avons ouvert nos frontières à leur matériel commercial et informatique. Nous estimons qu'ils n'ont pas respecté cet accord et il aurait été tout à fait justifié que nous le dénoncions. Le gouvernement n'a pas compris qu'une telle plainte était parfaitement légitime et que nous aurions pu nous adresser au GATT qui est justement une tribune internationale chargée de régler ce genre de différend.

Les Canadiens sont de plus en plus concernés de voir que nous avons été bousculés par le gouvernement américain. Sans compter que certaines parties de cet accord portent un dur coup dans un autre domaine important: notre sentiment national et la notion de notre souveraineté. A mon étonnement, sous le titre «Échange d'informations et suivi», le paragraphe 7a) indique ceci:

Le gouvernement du Canada fournira au gouvernement des États-Unis d'Amérique des données concernant le niveau des récoltes provinciales et fédérales de bois résineux et de bois de coupe de toutes espèces...

Il fournira au gouvernement des États-Unis d'Amérique:

... les recettes totales recueillies des ventes provinciales et fédérales de bois résineux et de bois d'oeuvre de toutes espèces, le total du droit à l'exportation prélevé, le total des expéditions de certains produits de bois d'oeuvre résineux vers les États-Unis d'Amérique...

Et, fournira au gouvernement des États-Unis d'Amérique:

... le total de la production de bois d'oeuvre et le total de la production de bois d'oeuvre résineux par province pour chaque année financière, dans les trois mois suivant la fin de l'année financière ou à une date ultérieure le plus rapprochée possible...

Nous voyons quelles concessions la partie canadienne a faites à un autre gouvernement quant aux comptes qu'elle accepte de rendre.

Je voudrais citer le paragraphe 7c):